**APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET**

**Administration contractante: Commission Européenne Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique**

**Programme de développement inclusif[[1]](#footnote-1) des zones d'accueil au Tchad (DIZA)**

T05-EUTF-SAH-TD-07-01

**1. CONTEXTE NATIONAL**

Classé 186 sur 188 pays pour son Indice de Développement Humain, le Tchad est le 4ème pays au monde pour la proportion de réfugiés par rapport à sa population autochtone. En effet, depuis plus d'une dizaine d'années les conflits en République Centrafricaine, au Soudan (Darfour) et plus récemment au Nigeria ont poussé 400.000 personnes à fuir ces pays pour trouver refuge au Tchad, principalement dans les régions de l’Est et du Sud.

Au Tchad, la dégradation de la situation économique et financière depuis 2016 exacerbe les tensions économiques et sociales: accès difficile aux services de base, insuffisance des infrastructures publiques et manque d'opportunités économiques, notamment pour les jeunes. Ces facteurs fragilisent la situation aussi bien des populations d’accueil que des réfugiés et retournés. L'accueil des réfugiés et des retournés augmente aussi la pression sur les ressources naturelles, devenant une source de conflits récurrents, conflits que les aléas climatiques des dernières années tendent à aggraver. Enfin, la concentration des populations accroît l’utilisation intensive des terres et diminue la productivité agricole.

La vulnérabilité des populations locales est quelquefois supérieure aux populations réfugiées: tandis que les populations locales sont peu et mal desservies par les services sociaux de base, les réfugiés bénéficient de la gratuité des soins et d’un meilleur accès à l’éducation ainsi que d’une assistance alimentaire. Ce déséquilibre est facteur de tension et leur stigmatisation risque de générer des conflits entre les réfugiés et les populations hôtes. Par ailleurs, certaines populations réfugiées depuis de longues années ont développé une dépendance à l’assistance humanitaire. Enfin, des trafics transfrontaliers, des migrations anarchiques, et la radicalisation (qui apparaît comme une porte de sortie, surtout pour les jeunes) menacent aussi la stabilité des zones d'accueil.

L’Est du Tchad (Wadi Fira, Ouaddaï, Sila, Salamat, Ennedi Est) accueille environ 324.000 réfugiés soudanais dans 12 camps et des villages d’accueil. Ces régions, particulièrement vulnérables aux aléas agro-climatiques, sont affectées par des crises alimentaires et nutritionnelles. 430.000 personnes sont en situation de grande vulnérabilité alimentaire et 1.725.000 personnes marquées par des taux de malnutrition au-dessus des seuils d’urgence. En effet, 49% des personnes en insécurité alimentaire sévère au Tchad se trouvent dans les régions d’accueil des réfugiés à l’Est.

Les régions du Sud du Tchad (Moyen Chari, Mandoul, Logone Oriental et Occidental) accueillent 93 000 réfugiés centrafricains, arrivés par vagues successives entre 2003 et février 2018, répartis dans des camps et des villages d’accueil. En plus, 46.000 retournés tchadiens de la RCA se sont installés dans ces régions, Les communautés hôtes affectées par l’impact de la présence de ces populations au Sud sont estimées à 735.000 personnes.

**2. ORIENTATIONS GÉNÉRALES SUR LES MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE**

Cet appel à manifestations d'intérêt (AMI) découle de la Fiche d'Action "Programme de développement inclusif des zones d'accueil au Tchad" – DIZA, référence T05-EUTF-SAH-TD-07-01 (cf. annexe 2) adoptée par le Comité opérationnel du Fond Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique le 13 décembre 2017.

Cette action s'inscrit dans le cadre général de la lutte contre la pauvreté, l'instabilité et les crises humanitaires. Elle permettra d'appuyer le développement local inclusif des zones géographiques où de nombreux réfugiés et retournés sont installés. L'action vise une amélioration de l'accès aux services de base, la création d'opportunités économiques, le renforcement de la gouvernance locale, la gestion des investissements locaux et des ressources naturelles. L'inclusion locale doit déboucher sur des conditions de développement favorables durables.

Cette action entre dans le cadre de l'approche 'nexus' humanitaire-développement adoptée par le Conseil de l'Union européenne. Les conclusions du Conseil "Donner un contenu opérationnel aux liens entre action humanitaire et développement" soulignent plus particulièrement la nécessité de coordonner les actions dans le domaine humanitaire et en matière de développement, de manière à lutter contre les causes profondes de la vulnérabilité, de la fragilité et des conflits, tout en répondant aux besoins humanitaires et en renforçant la résilience.

Les actions cibleront les personnes vulnérables, indépendamment de leur statut (autochtones, retournés ou refugiés). Cette approche permettra de répondre à court terme aux effets des crises chroniques qui affectent ces zones (insécurité alimentaire, malnutrition aigüe) tout en réduisant les facteurs de vulnérabilité à moyen et long termes (accès et renforcement des moyens d'existence, des services de base, des intrants, du crédit et de la formation, implication des communautés dans les décisions qui les affectent). Les activités humanitaires jetteront les fondements d'activités de développement en mettant les populations vulnérables dans la capacité d'exercer des choix plutôt que de subir des situations. La résilience individuelle et communautaire sera ainsi renforcée pour un impact durable sur les conditions de vie des populations ciblées.

L'action consiste à appuyer et promouvoir l’inclusion locale de:

- 187 000 réfugiés à l'Est

- 139 000 personnes au Sud, dont 93 000 réfugiés et 46 000 retournés tchadiens de Centrafrique.

- 250.000 autochtones vivant dans les zones à fortes concentration de réfugiés à l'Est et au Sud,

Cela fait donc un total de 576 000 personnes ciblées par le projet.

Les activités seront mises en œuvre en étroite collaboration entre les ONG et le HCR. Notamment, le ciblage se fera en partenariat étroit avec le HCR, les communautés et les autorités locales, selon des techniques testées dans d'autres programmes, par exemple le programme RESTE (financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne et mis en œuvre par un consortium d'ONG). Le ciblage sera particulièrement attentif à inclure les plus vulnérables dans une logique de 'ne laisser personne derrière'. Les femmes et les jeunes représenteront le public cible privilégié.

Le projet sera mis en œuvre dans les régions du Ouaddaï, du Sila, du Salamat, du Moyen Chari, du Mandoul et du Logone Oriental.

Les actions seront menées en cohérence avec les actions du PRCPT, notamment au Sila et au Salamat, et le programme de sécurité alimentaire et d'amélioration de la résilience au Ouaddai, tous deux mis en œuvre par la GIZ et la BMZ, les programmes d''Accès à l'eau potable et à l'assainissement du 10ème FED' au Salamat, Mandoul et Moyen Chari, le programme AMCC au Salamat et au Mandoul, le PASTOR au Mandoul, Moyen Chari, et au Salamat, le programme ECOFAC au Salamat, l'initiative REVANCHE, et le SAN au Ouaddai. Les futurs programmes PARCO de la Banque Mondiale et PADLFIT du PNUD devront aussi être consultés, ainsi que les programmes de la coopération Suisse au Logone Oriental, Mandoul et Moyen Chari.

**3. OBJECTIFS**

**L'objectif général** est d'améliorer les conditions de vie et la résilience des populations autochtones, réfugiées et retournées dans les zones d’accueil, à travers un appui au développement local inclusif, afin de minimiser les facteurs contribuant aux tensions entre communautés, à l'instabilité et *in fine* au risque d'accroissement des déplacements forcés et de conflits.

La dimension genre sera transversale à toutes les composantes et devra être mise en exergue dans toutes les actions.

Les objectifs spécifiques de l'action sont les suivants :

**Objectif spécifique 1 :**

- Soutenir l’accès aux services de base et aux mécanismes de protection sociale pour toutes les populations (locales, retournées et réfugiées).

**Objectif spécifique 2 :**

- Renforcer la création d'opportunités économiques et d'emplois afin de donner aux populations les moyens de parvenir à l’autosuffisance économique et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

**Objectif spécifique 3 :**

- Renforcer les mécanismes de concertation locale entre populations, autorités locales, secteur privé, services techniques et parties prenantes.

**4. RÉSULTAT ESCOMPTÉS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS**

**Objectif spécifique 1 :**

**- Soutenir l’accès aux services de base et aux mécanismes de protection sociale pour toutes les populations (locales, retournées et réfugiées).**

*R1- Améliorer l'accès aux mécanismes de protection sociale pour les plus vulnérables*

Le gouvernement a adopté sa politique nationale de protection sociale. Avec le soutien de la Banque Mondiale, une cellule de filets sociaux a été constituée au sein du Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement et un formulaire unique d’identification des personnes vulnérables a été adopté par décret, en consultation avec les partenaires de la DG ECHO, dans le but d’établir un registre national unifié. Le programme DIZA permettra un démarrage des filets sociaux dans les zones d'intervention et de tester les approches envisagées par l'Etat. Grâce à ces activités de filets sociaux dans le cadre du projet, les population les plus vulnérables pourra bénéficier d'un accroissement de la résilience individuelle. Les activités viseront à lier l’intervention à la stratégie nationale de protection sociale et en particulier avec les outils de la cellule sur les filets sociaux (questionnaire unique harmonisé, base de données, etc.).

*R2- Organisation de chantiers HIMO pour la (re)construction des services essentiels communautaires*

Des activités "argent contre travail" seront proposées en fonction des Plans de Développement Locaux qui ont pré-identifié des chantiers d’intérêt général (protection contre le ravinement des pluies, chemins d’accès aux marchés, aménagement de bassins versants, aménagement de périmètres irrigués, constructions et/ou réhabilitation d’écoles et de centres de santé communautaires, d’aires de stockage etc.).

Les travaux auront pour buts i) d’augmenter la production agricole et les échanges commerciaux, ii) de protéger l’environnement des évènements climatiques extrêmes, iii) d’augmenter le pouvoir d’achat des bénéficiaires et iv) de contribuer à un meilleur accès aux services de base. Les bénéficiaires venant des communautés hôtes, retournés et réfugiées, seront employés et les travaux contrôlés avec les services techniques de l’Etat.

*R3 - Création de fonds d'investissement communautaires pour le fonctionnement et le maintien des services essentiels communautaires*

Les organisations de base, les personnes et groupements qui auront bénéficié d'un crédit avec accompagnement (cf. Objectif spécifique 2 résultat 4) et les consommateurs seront responsabilisés à l’entretien des structures nécessaires aux services de base par l'établissement de systèmes de cotisations et d’activités génératrices de revenus associées aux services (jardins communautaires d’écoles, caisses d’amortissement, banque de céréales, de semences et d’intrants agricoles, comités de gestion des points d’eau, des associations villageoises d’épargne et crédit (AVEC), etc.).

Les fonds communautaires seront utilisés pour le financement des activités identifiées dans les Plans de Développement Locaux. Ils appartiendront à la communauté et feront partie intégrante de la finance locale. Le mécanisme exact de gestion, de fonctionnement, d'évaluation et de redevabilité sera à préciser dans les propositions.

**Objectif spécifique 2 :**

**- Renforcer la création d'opportunités économiques et d'emplois afin de donner aux populations les moyens de parvenir à l’autosuffisance économique et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.**

*R4- Accès au micro-crédit et accompagnement ('coaching')*

L'accès au micro-crédit, accompagné d'un coaching afin de réduire les risques, pour la formulation de la demande de crédit et la mise en œuvre de l'activité, favorisera la diversification de sources de revenu de la population et l'essor du secteur privé. Ce volet pourrait être mis en œuvre en partenariat avec une banque privée, suivant des expériences positives déjà menées au Sila par le HCR*.* Tout type d'activité sera pris en compte, notamment dans les domaines agro-sylvo-pastoraux.

Les ONG de mise en œuvre, en partenariat avec l'établissement bancaire partenaire, auront la charge d'identifier les propositions prometteuses. Une fois sélectionné, le client bénéficiera d'un appui à la formulation de sa demande, à l'étude de viabilité de l'activité envisagée, ainsi qu'aux ressources humaines, techniques et financières qui seront nécessaires à sa pérennité. La demande est ensuite soumise une seconde fois à un comité de décision composé des ONGs et de la banque. Si la demande de financement est acceptée, le client reçoit un suivi dans la mise en œuvre de son activité. Une garantie pourrait être mise en place par un fond dédié. Il est envisageable que les activités à but lucratif soutenues par le programme contribuent aux fonds communautaires.

*R5- Création de chaînes de valeur dans les domaines agro-sylvo-pastoraux et valorisation des ressources naturelles*

Le renforcement de la production agricole et pastorale doit aller de pair avec le renforcement des capacités de transformation, de stockage et de commercialisation. La valorisation de la production ainsi que la gestion des ressources naturelles et son contrôle, devront bénéficier à l’autonomisation économique des populations ciblées et à l'augmentation de la résilience face aux chocs, notamment agro-climatiques.

*R6- Formation professionnelle et technique*

Les centres de formation professionnelle existants seront multipliés, consolidés dans leur fonctionnement, amplifiés par leur couverture et diversifiés dans la palette de l’offre professionnelle. La formule rencontre souvent un succès et débouche sur des emplois durables, si un suivi post-formation est assuré et consolidé par des kits de départ (par exemple pour des mécaniciens, coiffeurs, boulangers, couturiers, etc.). Les domaines de formation offerts et les kits de départ dépendront aussi d'une analyse des marchés pour bien choisir les filières et cibler l'appui afin de former des personnes dans des domaines à fort potentiel.

**Objectif spécifique 3 :**

**- Renforcer les mécanismes de concertation locale entre populations, autorités locales, secteur privé, services techniques et parties prenantes.**

*R7- Renforcement des capacités des populations, autorités locales et parties prenantes dans la planification, la gestion et la redevabilité participatives, y compris des finances locales*

Les Plans de Développement Locaux ont souvent été adoptés mais n’ont été que très partiellement mis en œuvre, faute de financement. Cette composante visera à associer et former les représentants des populations locales et réfugiées, ainsi que les autorités locales, à la planification, à la budgétisation, à la gestion participatives et sensibles au genre ainsi qu'à la redevabilité, afin de renforcer la transparence de la gestion locale. En effet, la participation des populations et de la société civile renforcera la transparence et le contrôle citoyen sur les actions menées par les autorités locales. Les autorités seront ainsi responsables devant leurs citoyens. Pour ce faire, le projet interviendra auprès des structures administratives existantes telles que les CRA, CDA, CLA (Comités Régionaux, Départementaux et Locaux d’Action) et pour le domaine nutritionnel avec le Comité Régional de Nutrition.

*R8 - Echanges culturels entre les communautés*

Des ateliers et manifestations culturels (danse, chants, musique, théâtre, dessin, etc.) permettront des échanges entre les communautés, une meilleure connaissance de l'autre et, par conséquent, une amélioration du vivre ensemble.

*R9 - Promouvoir le droit des réfugiés par l’adoption de la loi d’asile, l’obtention de la liberté de circulation et d’installation, la liberté professionnelle, la documentation et le statut juridique sécurisant l’investissement et l’accès à la terre*

Il existe des goulots d’étranglement juridiques limitant les opportunités d’intégration économique pour les réfugiés. Des actions de plaidoyer ont déjà identifié ces limitations. Il convient de s’assurer que ces obstacles disparaissent pour améliorer l’efficience des résultats précédents. Sous l’égide de l’UE et dans le cadre du dialogue politique de la DUE avec le Gouvernement du Tchad, le HCR exercera son mandat et prodiguera son expertise pour améliorer le cadre légal des réfugiés et enlever les obstacles juridiques à leur intégration.

Le HCR est spécifiquement en charge des activités du résultat 9 mais il est impératif que cette action de promotion du droit des réfugiés s'articule avec les autres actions menées. Il apportera ainsi conseil et appui aux ONG de mise en œuvre dans le domaine de la protection de manière régulière (formation, participation commune aux comités techniques, etc) et ad hoc (par exemple, si une question spécifique se pose ou si un blocage lié aux droits des réfugiés se présente). Le HCR et les ONG sont des acteurs complémentaires qui travailleront nécessairement ensemble.

**5. APPROCHE DU PROGRAMME ET QUESTIONS TRANSVERSALES**

Les opérateurs du projet devront:

- Soumettre des **propositions en consortium** formalisé par des accords de partenariat. Un seul consortium sera présélectionné pour la zone Sud et un autre pour la zone Est.

- Prendre la vulnérabilité comme critère de ciblage, avec 'un ciblage basé sur le statut à un ciblage basé sur la vulnérabilité, les risques et les capacités.

- inclure les aspects genre, jeunesse et des enjeux environnementaux de façon transversale mais aussi spécifique dans le ciblage des bénéficiaires et des zones d'intervention.

- Créer un ancrage institutionnel du programme en associant et en renforçant les capacités des autorités officielles et traditionnelles et de la société civile locale auxquelles les autorités rendront compte.

- Intégrer le renforcement des capacités des acteurs locaux (organisations de la société civile, autorités locales, administratives et traditionnelles et religieuses).

- Mettre en place une approche de développement local inclusif avec la participation régulière de tous les acteurs locaux, y compris la société civile, le secteur privé, les autorités locales et les services étatiques (notamment les Comités Régionaux d'Action et les Comités Départements d'Action qui sont les structures légitimes de développement local inclusif).

- Prendre en compte des acquis des projets humanitaires et de développement dans les régions concernées.

- Renforcer les mécanismes de protection internationale des refugiés (les ONG relayeront les informations et suggestions sur cet aspect auprès du HCR, principal acteur dans ce domaine).

- Mettre en place une approche qui réduit et gère les risques d'entreprendre/de créer des activités génératrices de revenus pour la population, afin de faciliter la création d'emplois. Les expériences en warrantage, de micro-location, de micro-assurance, de microfinance et de fonds revolving au Tchad et à l'étranger, notamment en Afrique de l'Est, ICT4D, l'expérience de l'UNDAF (United Nations Development Assistance Frame), etc., peuvent être source d'inspiration.

- Innover dans le domaine des finances publiques et privées locales pour une durabilité financière à long terme (participation, recouvrement, caisses locales etc.).

- Chercher les synergies/complémentarités/compatibilités avec les programmes prévus et en cours dans les mêmes zones d'intervention.

Le projet accordera une place capitale à la préservation et promotion **des droits des personnes** touchées directement ou indirectement par les interventions du projet. Les droits des femmes, des enfants, des minorités et des groupes vulnérables (personnes vivant avec le VIH, personnes en situation de handicap, personnes âgées) seront pris en compte au niveau du ciblage et de l’accès aux activités proposées.

L’intégration systématique d’une approche de **genre** sera indispensable pour une programmation de qualité et efficace. Le besoin de protection spécifique, d'accès aux services, aux opportunités économiques et à la prise de décision pour les filles, et les femmes dans la société tchadienne est aussi important à souligner. Il s'agira de veiller à ce que leur participation aux activités du projet soit priorisée, qu'elles soient soutenues à travers des associations de jeunes (à forte mixité de genre) et/ou de femmes. Des indicateurs spécifiques de suivi/évaluations doivent être proposés.

Les partenaires adopteront une approche **'Ne pas nuire'[[2]](#footnote-2)** basée sur une analyse du contexte. Les effets contraires aux buts poursuivis par les activités du projet seront à éviter. Si des effets néfastes sont , et jugés de manière critique et les aggravations conflictuelles seront décelées et, autant que possible, atténuées par des mesures adéquates.

Le programme privilégiera des solutions techniques durables ayant un impact négatif limité sur **l’environnement**. Dans le cadre d'activités de renforcement des opportunités économiques, la promotion de l’agro-écologie constitue une stratégie particulièrement intéressante à coûts intermédiaires et impact climatique minimaux, par exemple améliorer l’accès à l’énergie tout en réduisant la dégradation environnementale.

**6. GESTION DU PROGRAMME**

Les ONG présentent des notes conceptuelles en consortium, c’est-à-dire que les ONG se regroupent afin de favoriser les synergies et éviter la concurrence. Les relations entre ONG seront régies par des accords de partenariat dont le contenu sera défini par les membres du consortium. Ainsi, la répartition des activités intra-consortium est du ressort de ses membres. Elle peut être par thématique, par expertise ou géographique. Une ONG est désignée chef de file. Le rôle du chef de file est d'assurer la communication avec la DUE et la DG ECHO, de gérer l'action et le financement au sein du consortium et d'assurer le bon déroulement global du programme.

Afin d'assurer une approche cohérente, les ONG membres d'un consortium ont en commun:

- Cadre Logique: cadre logique commun aux consortia incluant des indicateurs SMART.

- Système de suivi/évaluation harmonisé et robuste : Outils de suivi et d’évaluation de qualité.

- Plans de communication et exigences de reporting selon les lignes directrices du Fonds fiduciaire.

- Ciblage homogène des bénéficiaires.

- Harmonisation des contenus des formations et de sensibilisations dispensées.

- Stratégie de communication permettant de mettre en valeur l'approche et les bénéfices du nexus humanitaire-développement ainsi que l'Union européenne dans cette approche.

**7. MONTANT DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE**

Budget indicatif : € **15,000,000**

Durée maximale de l'action : **36 mois**

Lot 1 – Zone Est (Ouaddai, Sila,Salamat) - Montant de la subvention: **€ 7,000,000**

Lot 2 – Zone Sud (Moyen Chari, Mandoul, Logone Oriental) - Montant de la subvention: **€ 7,000,000**

Le Résultat 9 sera mis en œuvre par le HCR (PAGODA en attribution directe) : €1,000,000

Une ligne budgétaire sera mise en commun pour couvrir les frais afférents à une approche cohérente entre les 2 consortia, par exemple: les frais de visibilité et communication, de suivi-évaluation, d'harmonisation des outils et approches, une personne ressource. Cette liste n'est pas exhaustive.

Pourcentage maximum du total des coûts éligibles de l'action : 100%

**8. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

Pour être éligible, tous les membres demandeurs des consortium devront remplir les critères suivants:

Critères opérationnels:

- être une organisation non gouvernementale (ONG) et;

- être directement chargés de la préparation et de la gestion de l’action avec le(s) partenaire(s) et l'entité/les entités affiliée(s) et non agir en tant qu’intermédiaire et;

- être enregistré auprès des autorités tchadiennes et;

- être présents et actifs dans les zones ciblées depuis au moins le 1er janvier 2015 et;

- être organisé en consortium comprenant des ONG internationales et nationales et;

- le demandeur chef de file doit pouvoir démontrer de la mise en œuvre, en tant qu'organisation chef de file:

i. d'un portefeuille de projets comparables dans les mêmes domaines et

ii. dans des conditions similaires que l’action proposée et

iii. d’un montant cumulé comparable à l’action proposée.

Critères administratifs:

- pouvoir soumettre, si demandé par l'autorité contractante, les statuts ou articles d'association du demandeur chef de file, des codemandeurs et des éventuelles entités affiliées.

- pouvoir soumettre, si demandé par l'autorité contractante, un rapport d’audit externe produit par un contrôleur des comptes agréé, certifiant les comptes du demandeur chef de file relatifs au dernier exercice financier (les codemandeurs ou entités affiliées ne sont pas tenus de remettre un rapport d’audit externe).

- pouvoir soumettre, si demandé par l'autorité contractante, une copie des états financiers (compte de résultat et bilan du dernier exercice clos) les plus récents du demandeur chef de file (les codemandeurs ou entités affiliées ne sont pas tenus de remettre la copie de leurs états financiers)

- pouvoir soumettre, si demandé par l'autorité contractante, une fiche d’entité juridique dûment complétée et signée par chacun des demandeurs (c’est-à-dire du demandeur chef de file et de ses codemandeurs);

- pouvoir soumettre, si demandé par l'autorité contractante, une fiche d’identification financière du demandeur chef de file (pas des codemandeurs) certifiée par la banque à laquelle le paiement doit être fait.

**9. MODALITÉS DE PRÉSÉLECTION ET D'OCTROI DES SUBVENTIONS**

**1ere phase – présélection des notes succinctes**

Conformément aux dispositions du Règlement financier de l’Union européenne (Euratom, n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012) relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union européenne et à l'Accord Instituant le Fonds Fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique, le contexte de crise au Tchad et la nécessité d’agir rapidement autorisent l'autorité contractante à utiliser des procédures flexibles pour l’octroi des subventions nécessaires à la mise en œuvre des actions décidées par le Comité opérationnel.

Les demandeurs doivent manifester leur intérêt en soumettant une note succincte à la Délégation de l’Union européenne au Tchad. Les demandes doivent être soumises conformément aux instructions relatives à la note succincte de présentation annexée au présent document. Les demandeurs doivent soumettre leur demande en français. Les notes succinctes manuscrites ne seront pas acceptées.

Documents à soumettre dans le cadre de cette procédure (première phase) :

- Note Succincte selon le modèle de demande de subvention joint à cet appel;

- Déclaration signée du demandeur chef de file (point 2. du formulaire de demande de subvention).

Les offres doivent être soumises au pouvoir adjudicateur de telle sorte qu'elles soient **reçues avant 11 mai 2018 à 13h00.** Elles doivent inclure les documents requis au point 4 ci-dessus et être soumises:

• SOIT par courrier recommandé (service postal officiel), à l'adresse suivante:

Délégation de l'Union européenne

150, Avenue Kérim Nassour - BP 552 - N'Djamena - Tchad.

Dans ce cas, le registre de livraison prouve le respect du délai fixé pour la réception des offres.

• SOIT par porteur (notamment les services de messagerie express) déposant directement l'offre auprès du pouvoir adjudicateur, contre accusé de réception signé et daté, à l'adresse suivante:

**Délégation de l'Union européenne en République du Tchad**

**150, Avenue Kérim Nassour - BP 552 - N'Djamena - Tchad.**

Ouverture de 8h00 à 16h30

Dans ce cas, le registre de livraison prouve le respect du délai fixé pour la réception des offres.

Les demandes doivent être soumises dans une enveloppe scellée, envoyée en recommandé ou par messagerie express privée ou remise en main propre (un accusé de réception signé et daté sera délivré au porteur dans ce dernier cas), à l’adresse indiquée ci-dessous. Une version électronique de la note succincte de présentation (clé USB) devra être jointe à la version papier. L’enveloppe doit porter le numéro de référence et l'intitulé de l'AMI, la dénomination complète et l'adresse du demandeur chef de file, ainsi que la mention «Ne pas ouvrir avant la séance d’ouverture».

**Une offre soumise par tout autre moyen ne sera pas prise en considération.** L'offre doit être envoyée selon le principe de la double enveloppe, c'est-à-dire dans un colis ou une enveloppe extérieure contenant deux enveloppes distinctes et scellées, portant respectivement les mentions «**Enveloppe A - offre technique**» et «**Enveloppe B - offre financière**». L'ensemble des parties de l'offre, à l'exception de l'offre financière, doivent être soumises dans l'enveloppe A (à savoir, notamment, le formulaire de soumission d'une offre, les déclarations d'exclusivité et de disponibilité des experts principaux ainsi que les diverses autres déclarations).

**Toute infraction à ces dispositions (par exemple, enveloppes non scellées ou mention d'un élément de prix dans l'offre technique) constitue une irrégularité qui donne lieu au rejet de l'offre.**

Les informations suivantes doivent figurer sur l'enveloppe extérieure:

1. l'adresse susmentionnée à laquelle les offres doivent être soumises;
2. la référence de la procédure d'appel (AMI, Programme de développement inclusif des zones d'accueil au Tchad (DIZA), T05-EUTF-SAH-TD-07-01)
3. la mention «à ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres»;
4. le nom du soumissionnaire.

Les pages des offres technique et financière doivent être numérotées.

Une session d’information relative au présent AMI sera organisée **le 16/03/2018** à la délégation (adresse ci-dessus).

Les demandeurs peuvent envoyer leurs questions par courrier électronique au plus tard le 08/03/2018 à l'adresse figurant ci-après, en indiquant clairement la référence de l'AMI:

Adresse de courrier électronique:

**DELEGATION-TCHAD-APPEL-A-PROPOSITIONS@eeas.europa.eu**

L'administration contractante n'a pas l'obligation de fournir des éclaircissements sur des questions reçues après cette date. Les informations relatives au présent AMI seront publiées sur le site de la Délégation de l’UE au Tchad ([http://eeas.europa.eu/delegations/chad](http://eeas.europa.eu/delegations/tchad)). Les questions/réponses y seront publiées.

Les notes succinctes seront évaluées selon la grille de l'annexe 1. Pour chaque lot, seule la note succincte ayant reçu le score le plus élevé sera retenue. Le budget devra obligatoirement correspondre à une somme égale ou inférieure au budget proposé dans cet appel (rappel: lot 1 – 7 000 000 EUR et lot 2: 7 000 000 EUR).

**2ème phase – co-élaboration des projets**

Un demandeur chef de file dont la demande a été présélectionnée sera informé par écrit par la délégation de l'Union européenne au Tchad. Il lui sera demandé de fournir des pièces listées au point 8. de manière à permettre à l'autorité contractante de vérifier son éligibilité et celle de ses co-demandeurs.

Les demandeurs présélectionnés seront ensuite invités à travailler avec la DUE et la DG ECHO à l'élaboration des projets complets, en concertation avec les différents acteurs étatiques et non étatiques sur le terrain. Cette co-élaboration sera menée par les demandeurs et sera ponctuée d'une série d'ateliers de formulation du programme au cours desquels le document d'action détaillé du programme sera discuté et retravaillé. La négociation du contrat se fera en parallèle de la co-élaboration des projets. La signature du contrat de subvention clôturera la phase 2.

**10. CALENDRIER INDICATIF**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **EVENEMENT** | **DATE** | **COMMENTAIRE** |
| Publication AMI | 12/03 | site web DUE Tchad |
| Réunion d'information | 16/03 | A N'Djamena |
| Date limite pour les demandes d’éclaircissements à l’administration contractante | 19/03 |  |
| Dernière date à laquelle des éclaircissements sont donnés par l’administration contractante | 22/03 | DUE et ECHO en charge |
| Date limite de soumission des notes succinctes de présentation | 11/05 | À midi, heure de Ndjamena |
| Présélection des consortia | 14/05 – 31/05 | Présélection par DUE et ECHO |
| Notification sur le résultat de l'évaluation | 01/06 |  |
| Co-élaboration du DIZA par ECHO-DUE-ONG présélectionnées et préparation des contrats | 04/06 - 31/07 |  |
| Signature des contrats | 01/08 |  |

**DOCUMENTS JOINTS**

**- GRILLE D'EVALUATION**

**- DOCUMENT D'ACTION DU PROGRAMME DIZA APROUVEE PAR LE COMITE OPERATIONNEL DU FONDS FIDUCIAIRE D'URGENCE DU 13/12/2017**

**- FORMULAIRE DE DEMANDE: MODELE DE NOTE SUCCINCTE**

**- MODELE DE CONTRAT DE SUBVENTION**

1. Dans ce programme, 'inclusif' signifie que le ciblage des personnes participantes se basera sur le degré de vulnérabilité et non plus selon le statut de réfugiés, retournés et autochtone. [↑](#footnote-ref-1)
2. Méthode d'analyse et d'anticipation afin d'éviter, de limiter et de corriger les effets potentiellement néfastes d'un programme [↑](#footnote-ref-2)